

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12.123

L'An deux Mille Douze, le 14 septembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 7 septembre 2012

DATE D'AFFICHAGE

Le 7 septembre 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, M. BESSON, Mme LECOMTE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme PELTIER représentée par M. BESSON
M. FILOCHE représenté par Mme DAUZIDOU
M. DENIS représenté par M. MERLE
Mme DESCHANP représentée par Mme SERRE
Mme DOUMECQ représentée par M. GIRAUD
M. MEGLIO représenté par M. QUENTIN
M. PATRUX représenté par Mme CIRAUD-LANOUE
M. PAVON représenté par M. CAU

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. PRUDENCIO

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 31

Madame Eva ROY a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Usine de traitement d'eau potable de la source de Chauvignac :
Choix de la filière de traitement

RAPPORTEUR : M. GIRAUD

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre de la sécurisation de l'alimentation en eau potable du pays royannais, il est indispensable de construire une usine de traitement de la turbidité, ainsi que des pesticides et des parasites, de l'eau en provenance de la résurgence de Chauvignac.

Il est prévu de construire cette usine à Barzan, sur deux parcelles situées à 300 mètres au nord du bourg, au lieu dit »les barres du bas « et proches de la conduite principale d'amenée d'eau à Royan. La résurgence de Chauvignac deviendra alors la principale ressource d'alimentation en eau potable de Royan et des communes de Vaux sur Mer, Saint Palais sur Mer, Saujon, Saint Georges de Didonne et le Syndicat de Médis-Semussac, liés à elle pour les ventes d'eau en gros.

Suite à une consultation, la ville de Royan a confié la mission de maîtrise d'oeuvre de l'opération au bureau d'études ARTELIA de Saint-Herblain (44800).

La future filière de l'usine de traitement devra être adaptée à la qualité des eaux brutes et aux objectifs fixés par la réglementation, avec, en particulier, l'élimination des paramètres suivants :

- § traitement de la turbidité,
- § élimination des traces de pesticides,
- § élimination des parasites,
- § élimination des germes, et virus.

Compte tenu de ces éléments ARTELIA a étudié deux solutions de traitement :

- § Solution n°1 basée sur un traitement conventionnel (Filtres à sable + traitement UV).
(rayonnement ultra violet)
- § Solution n°2 basée sur un traitement membranaire (ultrafiltration).

COMPARAISON DES SOLUTIONS : SYNTHÈSE

	Solution n°1 : Affinage par filtres bicouche + UV	Solution n°2 : Affinage par membranes
Coût d'investissement des travaux (y compris aléas de 10%, hors fondations spéciales et hors missions d'études diverses)	7 160 000 € HT	8 650 000 € HT
Coût d'exploitation (Energie - réactif - renouvellement)	518 000 € HT	640 000 € HT
Qualité des performances	<p>En complément de la chloration, le rayonnement UV agit uniquement sur les performances requises par le Code de la Santé Publique en microbiologie.</p> <p>A performance égales avec les membranes, ce procédé transforme les éléments indésirables.</p>	<p>En complément de la chloration, le traitement membranaire permet d'aller au-delà des performances requises par le Code la Santé Publique en microbiologie.</p> <p>Il permet également d'améliorer les performances sur la turbidité, et a un impact certain sur l'abatement en <i>Cryptosporidium</i> et <i>Gardia</i>.</p> <p>A performance égales avec les UV, ce procédé retient les éléments indésirables.</p>
Pérennité des performances	Constante dans le temps, avec un entretien régulier des lampes	Constante dans le temps, avec un entretien régulier des membranes
Pertes de charge - impact sur le profil hydraulique - (Eaux de lavage)	Les pertes en eaux sont relativement faibles sur cette étape, pas besoin de pompe intermédiaire.	Nécessité de prévoir des pompes supplémentaires pour le rétrolavage des membranes.
Pertes en eau	3.3%	8.1% Avec peut être la possibilité de recycler ces pertes dans la filière, moyennant un agrément de l'ARS (-4%)
Volume d'eaux sales produit	660 m ³ /j	1 625 m ³ /j

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission "Environnement, Développement Durable et Estuaire"
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de retenir, au vu du tableau comparatif présenté et des prix correspondants, la solution numéro 1, Affinage par filtres bicouche + UV, moins coûteuse, tant en investissement qu'en fonctionnement, pour des résultats de traitement conformes aux normes de qualité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 septembre 2012

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD